

COMMUNIQUE DE PRESSE Vendredi 28 janvier 2022

Cimetière principal Accès tous les jours

Dans un souci de faciliter le recueillement, les personnes détentrices d'un badge peuvent désormais accéder au cimetière principal tout au long de l'année et ce tous les jours, week-end y compris.

FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Une borne est installée au cimetière principal. Les personnes désireuses de se rendre dans les allées du cimetière, peuvent y accéder sur simple présentation du badge (conditions d'obtention cidessous), ceci même en véhicule.

Le cimetière est accessible tous les jours, week-end y compris aux détenteurs d'un badge selon les horaires précisés ci-après :



Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars de 07h00 à 17h00

OÙ OBTENIR MON BADGE?

Pour pouvoir prétendre à l'obtention de ce badge vous devez remplir au moins une de ces trois conditions :

- Être âgé de 70 ans minimum
- · Étre titulaire d'une carte d'invalidité
- Pouvoir justifier d'un certificat médical attestant d'une incapacité à se déplacerLe badge s'obtient alors moyennant une caution auprès des services de l'État-Civil, en mairie.



Pour tout renseignement complémentaire :

Service de l'État-Civil au 03.87.98.93.75.